

Services aux entreprises

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration



Les programmes pilotes d'immigration permanente

Une voie de choix pour s'établir au Québec

Profitez d'un programme pilote permettant aux travailleuses et aux travailleurs étrangers temporaires préposés aux bénéficiaires de s'installer de façon permanente avec leur famille après avoir acquis une expérience de travail au Québec.

Les avantages du programme pour votre entreprise

Répondre à la **rareté de main-d'œuvre** dans le secteur de la santé et des services sociaux au Québec.

Jusqu'à **550 personnes accompagnées des membres de leur famille** peuvent être sélectionnées chaque année.

Augmenter la rétention en emploi de personnes dont les compétences répondent à des besoins spécifiques du système de santé.

Les conditions de sélection des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires

- Communiquer en français à l'oral de façon autonome;
- Avoir acquis une expérience de travail comme personne préposée aux bénéficiaires au Québec;
- Occuper un emploi de préposée ou de préposé aux bénéficiaires au Québec au moment de la présentation de la demande.

Consultez tous les détails sur les **conditions de sélection** à ce programme réservé aux personnes préposées aux bénéficiaires.

Pour toutes questions portant sur ce programme pilote ou pour en savoir plus sur les services aux entreprises offerts dans votre région, consulter la page **Obtenir un accompagnement**. Vous pourrez :

- Créer votre profil sur la **plateforme Arrima** ;
- Remplir une demande en ligne pour un accompagnement personnalisé.